

PROJET DE DELIBERATION
ADHESION AU RESEAU DES VILLES DURABLES

Considérant que :

- 1- la ville (agglomération,...)de _____, comme toute unité urbaine, concentre des activités mais aussi des problèmes
- 2- la démarche tendant à résoudre ces problèmes doit être engagée localement
- 3- la résolution de ces problèmes passe par une nouvelle approche du développement

Les représentants de la ville (agglomération,...)de _____ souhaitent s'orienter vers un mode de développement durable de leur territoire. Dans cette perspective, ils reconnaissent la nécessité :

- 1- d'adopter une démarche globale, c'est à dire de lier et décloisonner les politiques et les acteurs
- 2- de réaliser l'état des lieux de leur territoire
- 3- d'associer et d'informer les habitants sur les problèmes du territoire et leurs solutions possibles
- 4- de définir des priorités d'actions, les planifier dans l'espace et dans le temps et les évaluer

A ces fins, et pour l'accompagner dans cette démarche, il est proposé que la ville (agglomération,...) de _____ décide d'adhérer au réseau des villes durables de Midi-Pyrénées animé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement depuis 1997, qui poursuit ces objectifs dans le cadre d'un échange d'expériences et d'informations entre les membres du réseau.

Cette adhésion est gratuite.